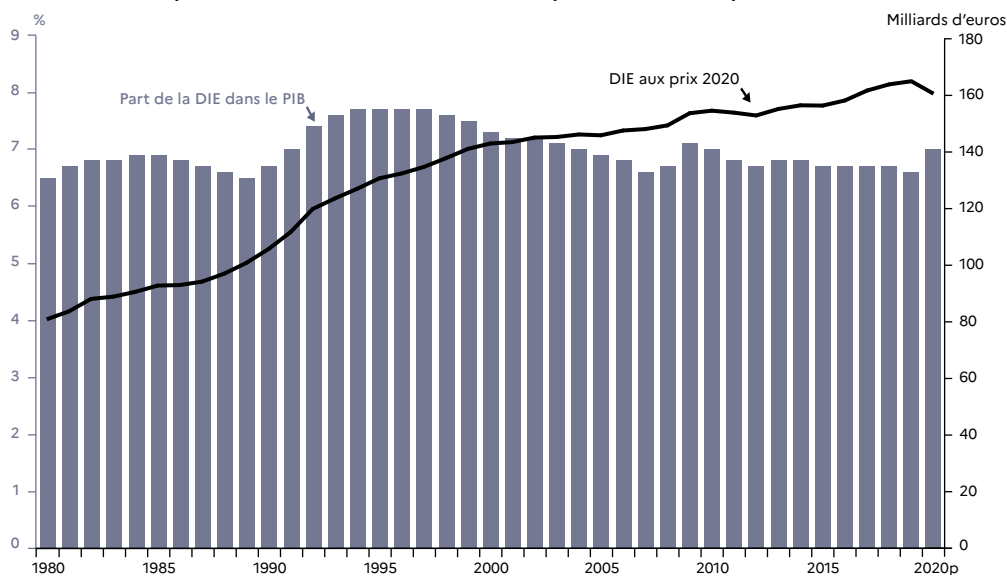


La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) est évaluée à 160,6 milliards d'euros en 2020 (1). Elle a doublé depuis 1980 en prix constants, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,7%, taux globalement identique à celui du **produit intérieur brut** (PIB).

La part de la DIE dans le PIB varie en moyenne autour de 7% (2). Elle atteint un maximum de 7,7% au milieu des années 1990 puis fléchit avant de connaître un rebond lors de la crise de 2009, sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB. Entre 2011 et 2019, elle se stabilise autour de 6,7%. En 2020, le poids des dépenses d'éducation dans le PIB augmente (7,0%), car la crise sanitaire a suscité une baisse plus importante du PIB que de la DIE.

La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4). Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré avait décliné de 29,2% en 1980 à 26,6% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré depuis 2017 (29,3% en 2020). À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,0% de 1980 à 1998, baisse régulièrement depuis, pour atteindre 37,8% en 2020. La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue de 15,1% de la DIE en 1980 à 21,0% en 2020.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) aux prix 2020 et de sa part dans le PIB



► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2020, la DIE s'élève à 160,6 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 7,0% du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2020 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.38; 20.35.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2019	2020p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	160 941	160 642
DIE (millions d'euros, prix 2020)	80 939	105 678	143 029	145 867	154 568	156 419	165 004	160 642
% du PIB	6,5	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,6	7,0

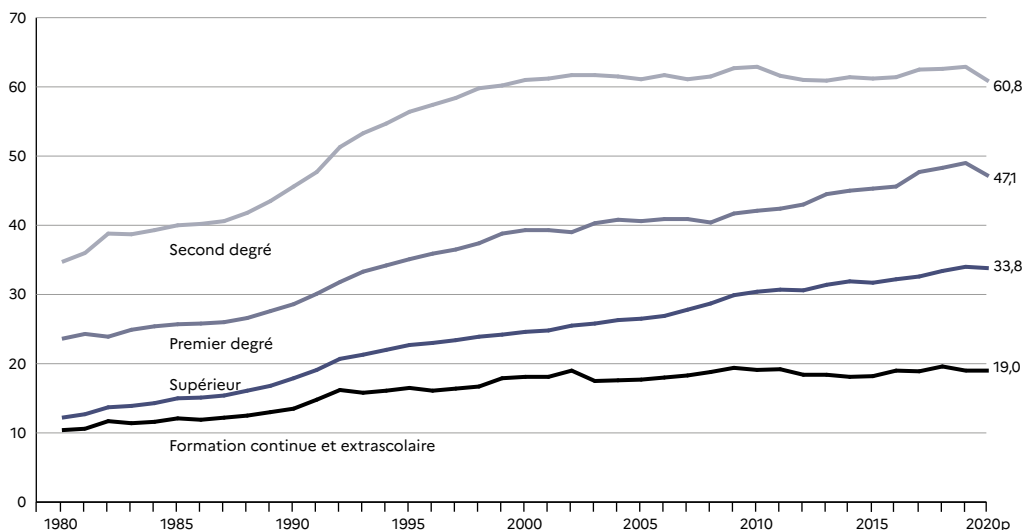
► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

RERS 2022, DEPP

Lecture : en 2020, en prix constants, la DIE s'élève à 160,6 milliards d'euros, après 165,0 milliards en 2019. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement, en milliards d'euros, aux prix 2020

Milliards d'euros



RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2020, en prix constants, la DIE pour le premier degré s'élève à 47,1 milliards d'euros après 49,0 milliards en 2019. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2019	2020p
Premier degré	29,2	27,1	27,5	27,8	27,2	28,9	29,7	29,3
Second degré	42,9	43,2	42,6	41,9	40,7	39,1	38,1	37,8
Supérieur	15,1	16,9	17,2	18,1	19,7	20,3	20,6	21,0
Formation continue	11,6	11,6	11,0	10,2	10,4	9,9	9,7	10,0
Extrascolaire	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

RERS 2022, DEPP

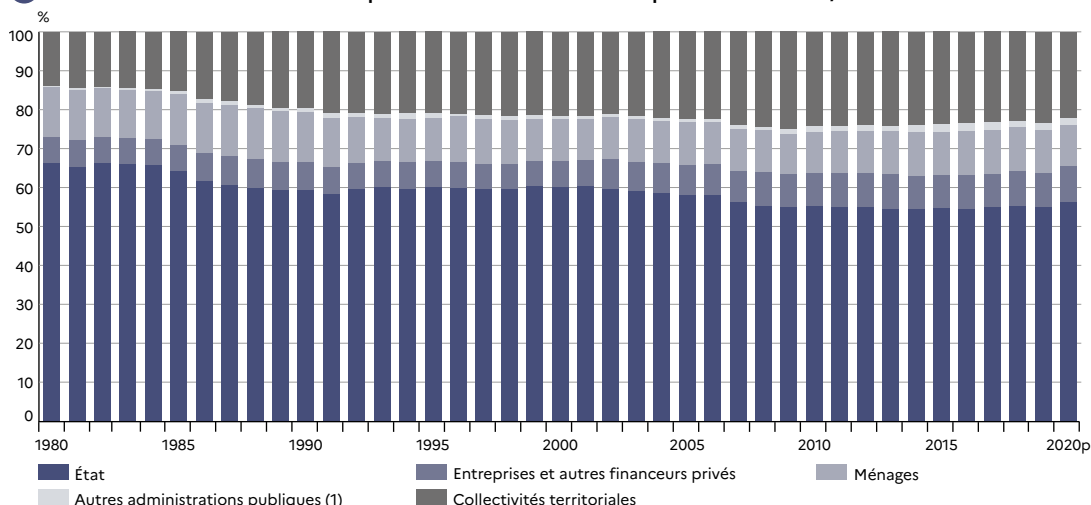
L'État est le premier financeur de la dépense intérieure d'éducation (DIE) en assurant 56,3% du financement final en 2020. La part des collectivités territoriales dans la DIE est de 22,3%, elle s'est fortement accrue sous l'effet des lois de décentralisation successives (1). Les autres financeurs sont les ménages (10,4%), les entreprises (9,2%), essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage ou de leurs dépenses pour financer la formation continue, et les autres administrations publiques (1,8%) (2).

En financement initial, avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales, la part de l'État est encore plus importante (58,8%) (3). Celle des autres administrations

publiques est également renforcée (3,2%), en lien avec l'allocation de rentrée scolaire versée aux familles par les caisses d'allocations familiales. Inversement, la part des ménages est plus faible (6,5%). En 2020, notamment sous l'effet de la crise sanitaire, la place de l'État dans le financement de la DIE s'est renforcée tandis que les parts des collectivités territoriales et des ménages ont diminué.

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (139,8 milliards d'euros en 2020, soit 87,0% du total). Les dépenses d'hébergement et de restauration représentent 6,3%. Les autres dépenses notables concernent l'administration générale (2,1%), les achats de fournitures et de manuels scolaires (1,9%) et les transports scolaires (1,4%) (4).

1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

1. Voir « Précisions ».

RERS 2022, DEPP

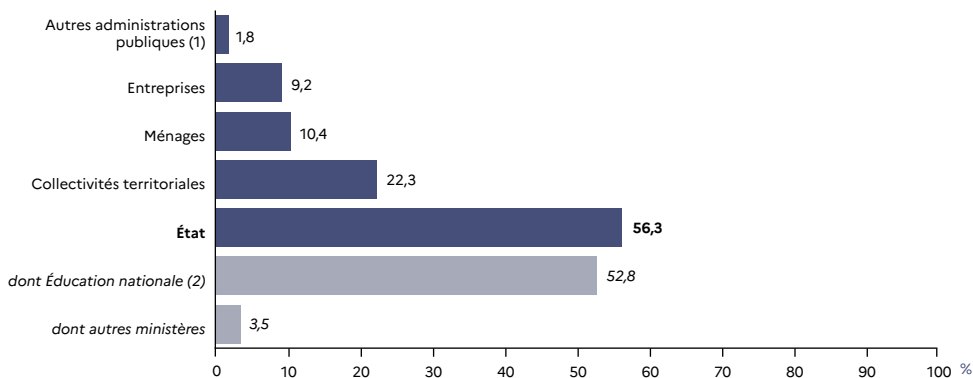
Précisions

Autres administrations publiques – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.38 ; 20.35.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP

1. Voir « Précisions ».

2. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial, en 2020, en %

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	52,8	55,0
Autres ministères (2)	3,5	3,8
Total État	56,3	58,8
Collectivités territoriales	22,3	22,4
Autres administrations publiques (3)	1,8	3,2
Ménages	10,4	6,5
Entreprises et autres financeurs privés	9,2	9,1
Total de la dépense intérieure d'éducation	100,0	100,0

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 326,0 millions d'euros en 2020 (en financement final).

3. Voir « Précisions ».

4 Le financement des activités d'éducation en 2020, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	25 601	147	25 748	12 644	116	976	1	39 485
	Second degré	36 350	1 320	37 670	10 110	158	1 728	1 752	51 418
	Enseignement supérieur (4)	16 843	2 079	18 922	2 505	1 122	3 627	3 733	29 909
Enseignement de type extrascolaire (5)		420	1 614	2 034	4 152	1 495	2 216	9 067	18 964
Total dépense intérieure d'enseignement		79 214	5 161	84 374	29 411	2 891	8 546	14 553	139 775
Activités annexes	Hébergement, restauration	1 735	200	1 935	4 038	36	3 976	60	10 045
	Médecine scolaire	761		761	12				773
	Orientation	308	0	308	13	0	6	2	329
	Administration générale	2 740	289	3 029	130	12	13	165	3 349
Achats de biens et services liés	Transports scolaires				1 965		347		2 312
	Fournitures et livres scolaires				181		2 821		3 001
	Habillement, leçons particulières						1 057		1 057
Total dépense intérieure d'éducation		84 758	5 650	90 407	35 749	2 939	16 766	14 780	160 642

RERS 2022, DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 326,0 millions d'euros en 2020.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

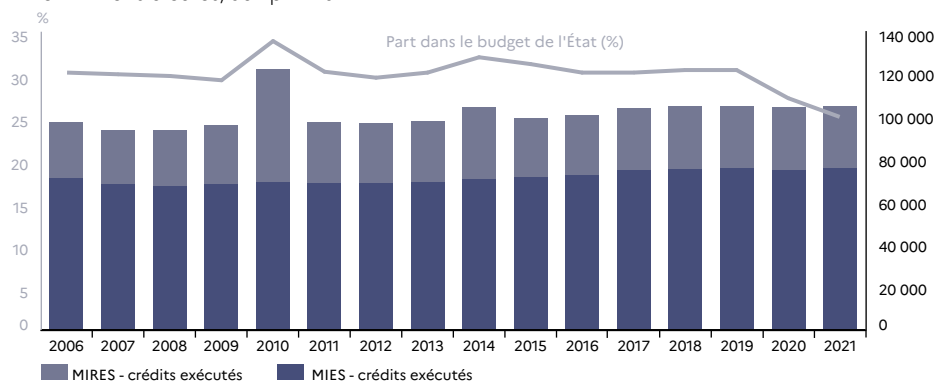
Le budget des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) ». Les crédits votés pour 2022 au titre de ces deux missions s'élèvent à 107,0 milliards d'euros de dépenses, soit 27,3% du budget de l'État. Cette part reste en deçà de son niveau de 2019 malgré une hausse des crédits car la crise sanitaire a bouleversé la répartition du budget de l'État (1)(2).

En 2022, près de 77,8 milliards d'euros sont consacrés à la MIES, soit 2,5% de hausse en prix courants par rapport aux crédits exécutés en 2021. Les évolutions par programme des crédits demandés en 2022 font apparaître une augmentation plus forte pour

le programme 230 « Vie de l'élève » (+7,4%) (3). Ce programme représente 8,8% des crédits de la MIES.

Au sein de la MIRÉS, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 14,2 milliards d'euros pour 2022, soit une hausse de 1,5% en prix courants par rapport aux crédits exécutés en 2021. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », avec 3,1 milliards d'euros en 2022, augmentent presque au même rythme (+1,3%), et sont portés par les aides directes aux étudiants. Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2022 pour les « autres programmes » augmentent de 1,6% pour se situer à 11,6 milliards d'euros.

1 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dans le budget de l'État, en millions d'euros, aux prix 2021



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : en 2021, les crédits exécutés de la MIES et la MIRÉS s'élèvent à 104 672 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 25,0% du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).

Note : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Champ – La totalité de la MIES et la MIRÉS est prise en compte ici. Le champ ne correspond donc pas au champ des données figurant en 9.01, 9.02, 9.04 et 9.05 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

Évaluation aux prix de 2021 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Source

DEPP, LFI 2022 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et Enseignement supérieur.

2 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2019 à 2022, en millions d'euros, prix courants

Missions interministérielles (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2022 (3)	Évolution 2021/2022 (%)
	2019	2020	2021		
Mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES)	72 715,6	73 968,6	75 897,8	77 791,3	2,5
Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIREs)	27 964,0	28 747,6	28 774,1	29 237,8	1,6
Ensemble	100 679,7	102 716,2	104 671,9	107 029,2	2,3
Part dans le budget de l'État (%) (4)	30,5	27,2	25,0	27,3	
Part dans le PIB (%) (5)	4,1	4,5	4,2	n.d	

RERS 2022, DEPP

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère chargé des Armées.
5. Voir « Glossaire ».

3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2019 à 2022, en millions d'euros, prix courants

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2022 (3)		Évolution (%) 2021/2022
	2018	2019	2020	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	22 549,4	23 101,3	23 587,6	24 204,5	31,1	2,6
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	33 204,0	33 452,2	33 976,3	34 609,2	44,5	1,9
Programme 230 : Vie de l'élève	5 638,9	6 041,2	6 384,1	6 859,3	8,8	7,4
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 626,7	7 721,6	7 767,2	7 997,0	10,3	3,0
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 263,9	2 188,0	2 701,2	2 594,2	3,3	-4,0
Sous total MENJ	71 283,0	72 504,4	74 416,4	76 264,2	98,0	2,5
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 432,6	1 464,2	1 481,4	1 527,1	2,0	3,1
Total mission « Enseignement scolaire »	72 715,6	73 968,6	75 897,8	77 791,3	100,0	2,5

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2022 (3)		Évolution (%) 2022/2021
	2018	2019	2020	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	6 160,2	6 320,8	6 624,6	6 650,0	22,7	0,4
Établissements d'enseignement privés (action 4)	81,7	81,7	90,3	93,9	0,3	4,0
Bibliothèques et documentation (action 5)	465,3	479,5	476,2	461,2	1,6	-3,1
Recherche universitaire (action 17)	3 871,1	3 875,1	3 869,1	4 054,7	13,9	4,8
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	133,7	134,4	134,3	128,9	0,4	-4,0
Immobilier (action 14)	1 180,7	1 144,9	1 183,6	1 197,6	4,1	1,2
Pilotage et support du programme (action 15)	1 625,0	1 639,8	1 619,7	1 626,6	5,6	0,4
Total programme 150	13 517,7	13 676,2	13 997,7	14 212,8	48,6	1,5
Programme 231 - Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	2 233,9	2 471,4	2 502,2	2 534,9	8,7	1,3
Aides indirectes (action 2)	275,9	372,8	376,4	371,9	1,3	-1,2
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	57,9	59,9	60,6	72,3	0,2	19,4
Pilotage et animation du programme (action 4)	98,0	100,7	101,6	100,9	0,3	-0,7
Total programme 231	2 665,7	3 004,8	3 040,7	3 080,0	10,5	1,3
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	342,3	345,4	352,2	378,0	1,3	7,3
Autres programmes : 172, 190 à 193	11 438,3	11 721,1	11 383,4	11 567,1	39,6	1,6
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	27 964,0	28 747,6	28 774,1	29 237,8	100,0	1,6

RERS 2022, DEPP

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

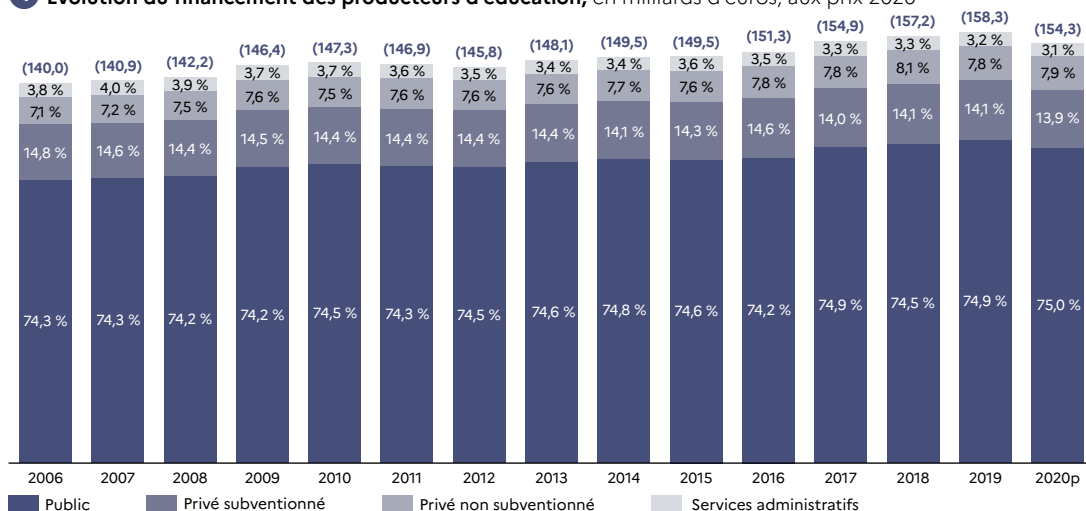
Les **producteurs d'éducation** (écoles, collèges, lycées, etc.) exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (154,3 milliards d'euros en 2020) (1). Ces ressources financent les établissements publics (75,0% en 2020), les **établissements privés subventionnés** (13,9%), les **établissements privés non subventionnés** (7,9%) et les services administratifs et organismes publics (3,1%). Cette répartition est relativement stable depuis 2006.

En 2020, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 40,9 milliards d'euros (3). La participation des collectivités territoriales à ce financement est importante (37,3% du total), mais reste inférieure à celle de l'État (58,6%) (4).

Les collèges et lycées publics reçoivent 49,0 milliards d'euros, dont 74,3% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 21,4%. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 67,2% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 23,2% par les familles.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. Au contraire, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout financés par les ménages et les autres acteurs privés.

1 Évolution du financement des producteurs d'éducation, en milliards d'euros, aux prix 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2020, 75% des moyens mis à disposition des producteurs d'éducation sont destinés aux écoles et établissements du secteur public. Tous secteurs confondus, ces moyens s'élèvent à 154,3 milliards d'euros en 2020, après 158,3 milliards en 2019 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Producteurs d'éducation – Voir « Glossaire ».

Services administratifs et organismes publics – Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

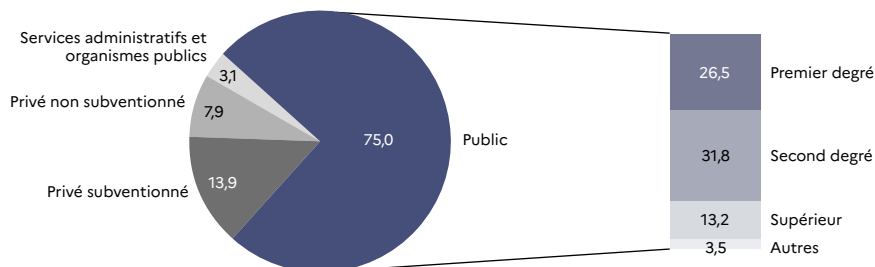
Autres administrations publiques – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour

le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 21.38; 20.35.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- *Les dossiers de la DEPP*, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

2 Répartition du financement selon le producteur en 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : 26,5% du financement est alloué aux établissements publics du premier degré.

RERS 2022, DEPP

3 Financement des producteurs d'éducation en 2020 - Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total	
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	23 838	134	23 972	15 243	116	1 558		40 889	
Collèges et lycées	35 489	932	36 421	10 496	146	1 410	531	49 004	
Centre de formation d'apprentis	6	117	123	86	26	12	511	758	
Universités	11 743	248	11 990	584	790	374	1 117	14 855	
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 941	1 530	3 471	980	196	232	704	5 583	
Centres de formation artistique				1 774				1 774	
Centres d'enseignement spécial	247	195	442	18	0	6	4	470	
Organismes d'enseignement à distance	96		96			54	10	160	
Organismes de formation extrascolaire (4)	112	741	853	860	340	36	194	2 283	
Total établissements publics d'enseignement	73 471	3 897	77 368	30 042	1 613	3 683	3 071	115 778	
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	1 962		1 962	766		826		3 553	
Collèges et lycées	5 601	557	6 157	879	0	1 968	155	9 159	
Centres de formation d'apprentis	0	38	38	136	42	15	833	1 063	
Établissements d'enseignement supérieur	82	68	149	188	10	1 156	705	2 208	
Organismes de formation extrascolaire (4)	118	360	478	779	613	393	3 157	5 420	
Total établissements privés subventionnés	7 762	1 022	8 784	2 747	665	4 357	4 850	21 403	
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)						250		250	
Établissements du second degré						188	20	208	
Centres de formation d'apprentis		13	13	197		66	1 328	1 632	
Écoles supérieures						70	1 691	384	2 145
Organismes de formation extrascolaire (4)		393	393	450	512	1 723	4 943	8 021	
Total établissements privés non subventionnés		405	405	647	649	3 880	6 675	12 256	
Total producteurs d'enseignement	81 233	5 324	86 557	33 437	2 927	11 920	14 596	149 437	
Services administratifs et organismes publics	3 525	325	3 850	167	12	621	184	4 834	
Total	84 758	5 650	90 407	33 604	2 939	12 541	14 780	154 271	

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

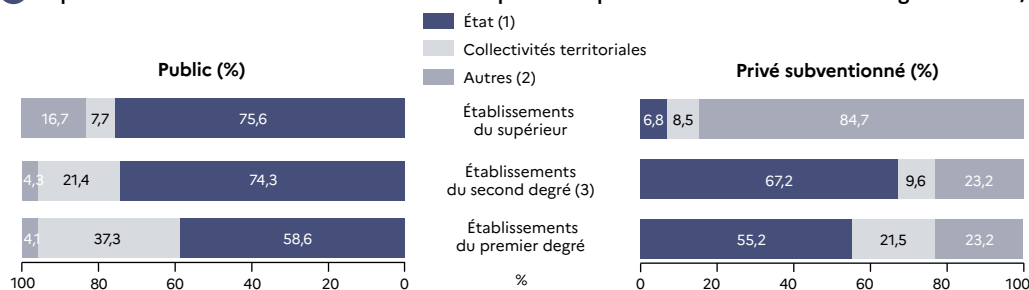
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers) pour 326 millions d'euros en 2020.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la formation continue.

RERS 2022, DEPP

4 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. État = MENJ-MESR + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

3. Collèges et lycées, y compris STS et CPGE.

RERS 2022, DEPP

Tous niveaux confondus, la **dépense par élève ou étudiant** est en progression de 1,5 % par an en prix constants depuis 1980 (1). Elle atteint 8 900 euros en 2020 (2). C'est 80 euros de moins qu'en 2019 en prix courants et 310 euros en prix constants, reflet de la baisse de la DIE et de l'effet prix lié à la crise, ce dernier étant très fort.

Le premier degré continue de bénéficier de la politique de priorité au primaire engagée en 2017. Les dépenses moyennes sont très proches entre l'élémentaire et le préélémentaire, porté par la présence des Atsem (3).

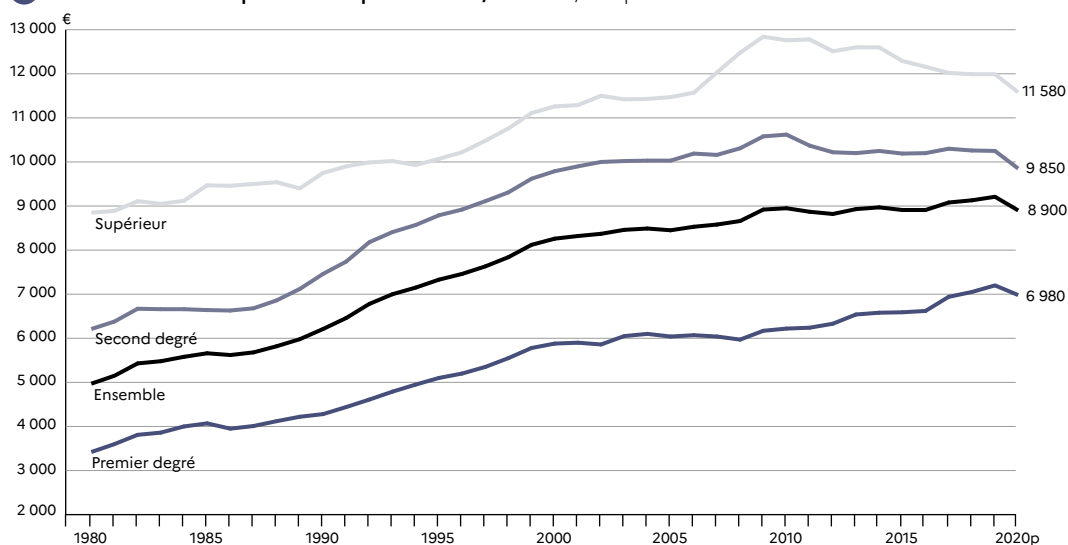
Dans le second degré, le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, mais surtout à celui par lycéen en enseignement

professionnel. Cela est principalement dû aux écarts de statut et de rémunération des enseignants. Les lycéens en enseignement professionnel sont aussi moins nombreux par classe et les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans cette filière sont plus importantes.

Dans le supérieur, les écarts de coûts entre les formations universitaires et les filières CPGE ou STS dépendent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Pour tous les niveaux, plus de 80% de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2020



► **Champ** : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

Lecture : en 2020, tous niveaux confondus, la dépense moyenne s'élève à 8 900 euros après 9 210 euros en 2019 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

RERS 2022, DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2020 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.38 ; 20.35.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2020

Niveau	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2019	2020p
Préélémentaire	n.d.	3 790	5 710	5 820	6 150	6 770	7 270	7 080
Élémentaire	n.d.	4 530	5 930	6 190	6 260	6 490	7 160	6 920
Premier degré (1)	3 420	4 280	5 880	6 040	6 220	6 590	7 200	6 980
Formations en collège	n.d.	6 500	8 460	8 910	9 140	8 940	9 050	8 730
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 430	11 490	11 330	12 610	11 640	11 660	11 140
Formations professionnelles en lycée	n.d.	10 270	12 880	12 660	13 410	13 000	13 110	12 680
Second degré (2)	6 210	7 460	9 790	10 030	10 620	10 190	10 250	9 850
Premier et second degrés (1) (2)	4 670	5 800	7 770	7 940	8 270	8 270	8 650	8 350
STS	n.d.	n.d.	15 010	15 580	15 430	14 410	14 750	14 220
CPGE	n.d.	n.d.	16 820	17 240	16 970	15 980	16 260	15 730
Universités (3)	n.d.	n.d.	9 400	9 450	11 480	11 050	10 590	10 440
Supérieur (4)	8 850	9 750	11 260	11 470	12 760	12 290	11 990	11 580
Coût moyen tous niveaux	4 970	6 210	8 260	8 450	8 950	8 910	9 210	8 900

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

RERS 2022, DEPP

1. Y compris l'enseignement spécial.

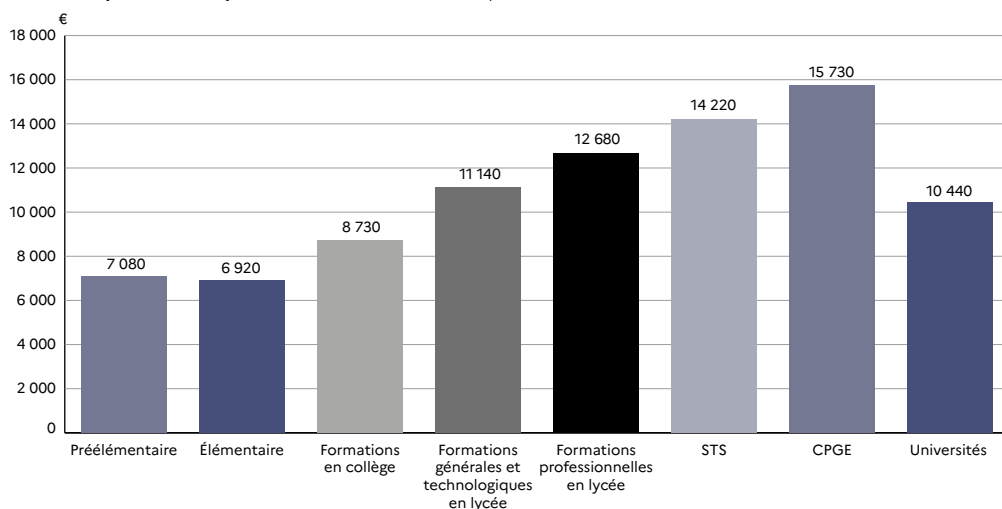
2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

Lecture : en 2020, tous niveaux confondus, la dépense moyenne s'élève à 8 900 euros après 9 210 euros en 2019 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants). En 2020, ces évolutions s'écartent, suscitant un fort effet prix.

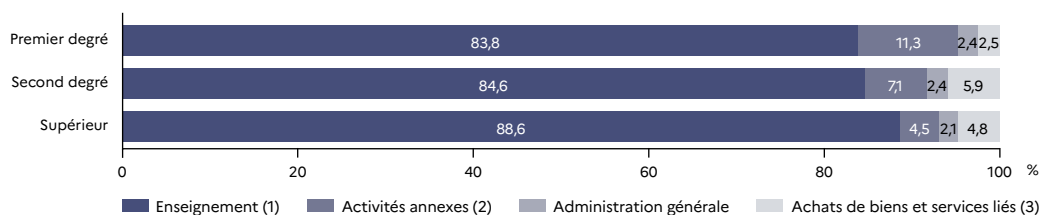
3 Les coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

RERS 2022, DEPP

4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

RERS 2022, DEPP

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

Différentes aides financières permettent d'aider les familles à améliorer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux, allocation de rentrée scolaire**. Le montant total de l'aide directe versée par le ministère chargé de l'Éducation nationale au titre des bourses et des fonds sociaux s'élève à 836,6 millions d'euros en 2021 (3).

En 2021-2022, près de 1 441 000 jeunes (métropole et DROM), soit 25,4% des élèves du second degré, bénéficient d'une bourse nationale (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 29,1% contre 11,8%.

Le pourcentage de boursiers varie peu du collège (24,4%) au lycée (26,9%). Le taux de boursiers de l'enseignement professionnel (39,1%) est supérieur à celui des boursiers de l'enseignement général et technologique (GT, 21,5%).

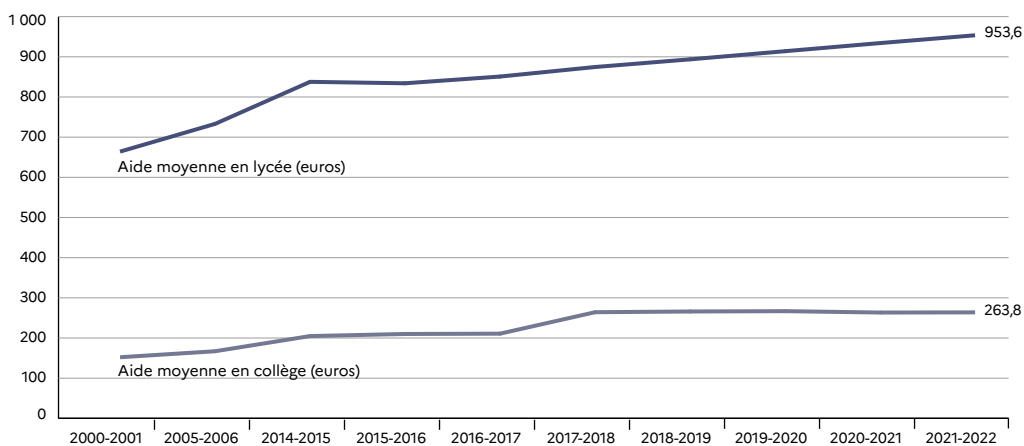
Les bourses nationales de collège concernent 835 000 jeunes et 606 000 jeunes bénéficient d'une bourse nationale de lycée.

Globalement, la part des élèves boursiers du second degré varie peu : -0,4 point entre 2020-2021 et 2021-2022. Le taux des boursiers de lycée est quasiment stable alors que celui des collèges enregistre une légère baisse de -0,9 point.

L'aide moyenne en lycée (montant par élève boursier) progresse depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1)(4). Par ailleurs, la forte évolution des mentions « bien » et « très bien » au diplôme national du brevet (DNB) de la session 2020 et 2021 a généré une augmentation des bourses au mérite : 171 000 bénéficiaires pour une dépense de 116,9 millions d'euros en 2021-2022.

Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire, pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,042 milliards d'euros en 2021.

1 Montants de l'aide moyenne aux boursiers, en euros courants



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

RERS 2022, DEPP, DGESCO

Précisions

Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2021-2022 :

Bourse de collège : le montant annuel est de 105 euros pour l'échelon 1, 294 euros pour l'échelon 2 et de 459 euros pour l'échelon 3.

Bourse de lycée : le montant annuel varie de 441 euros pour l'échelon 1 à 936 euros pour l'échelon 6.

Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 euros pour l'échelon 1 à 1 002 euros pour l'échelon 6.

Prime à l'internat : le montant annuel varie de 327 euros pour l'échelon 1 à 465 euros pour l'échelon 3 en collège et 672 euros pour l'échelon 6 en lycée.

Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 euros.

Prime d'équipement : le montant annuel est de 341,71 euros.

Bourses du second degré – Voir « Glossaire ».

2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2021-2022

	Effectifs de boursiers en 2021-2022			Part des élèves boursiers en 2021-2022 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2020-2021 (%)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Échelon 1 : 105 euros	327 679	41 379	369 058						
Échelon 2 : 294 euros	187 005	18 564	205 569						
Échelon 3 : 459 euros	244 179	15 797	259 976						
Total collège	758 863	75 740	834 603	28,3	10,4	24,4	29,1	11,0	25,3
Primes à l'internat au collège (2)	2 757	1 627	4 384						
Formations professionnelles en lycée	214 993	30 506	245 499	42,3	25,7	39,1	42,5	25,0	39,0
Montant moyen boursier (€) (3)	726	677	720						
Primes d'équipement	39 879	3 814	43 693						
Bourses au mérite	12 529	2 450	14 979						
Primes à l'internat	22 296	2 215	24 511						
Primes de reprise d'études	32	13	45						
Formations générales et technologiques en lycée	316 254	32 497	348 751	24,8	9,4	21,5	24,7	9,4	21,4
Enseignement général	231 026	25 934	256 960	22,4	8,6	19,2	22,2	8,6	19,1
Montant moyen boursier (€) (3)	683	653	680						
Primes d'équipement	11	1	12						
Bourses au mérite	119 534	15 232	134 766						
Primes à l'internat (2)	10 608	1 550	12 158						
Primes de reprise d'études	8	1	9						
Enseignement technologique	85 228	6 563	91 791	35,4	14,4	32,0	35,6	14,6	32,1
Montant moyen boursier (€) (3)	696	652	693						
Primes d'équipement	8 646	474	9 120						
Bourses au mérite	19 566	1 769	21 335						
Primes à l'internat (2)	4 559	505	5 064						
Primes de reprise d'études	5	0	5						
Total formations en lycée (4)	531 247	63 003	594 250	29,8	13,5	26,4	29,9	13,6	26,4
Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (5)	540 901	65 159	606 060	30,3	14,0	26,9	30,0	13,6	26,5
Total second degré	1 299 764	140 899	1 440 663	29,1	11,8	25,4	29,5	12,1	25,8

RERS 2022, DEPP, DGESCO

► Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte.

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.
2. À la rentrée scolaire 2021-2022, le montant de la prime à l'internat a été augmenté de 69 euros pour les bourses de collège et de lycée.
3. Montant moyen boursier (euros) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

4. Voir « Précisions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.

5. Niveau collège en lycée : 3^e prépa métier, 6^e à 3^e en EREA.

3 Nature des aides et montant des aides, en milliers d'euros

Nature des aides	2000-2001	2020-2021	2021-2022	Évolution 2000-2001/2021-2022 (en %)	
				en € courants	en € constants
Bourses de Collège	115 070	224 573	218 517	89,9	45,1
Bourses de Lycée (1)	206 853	422 942	422 067	0,0	0,0
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 075	18 087	0,0	0,0
Bourses au mérite - Lycée (3)	7 055	112 812	116 939	0,0	0,0
Bourses et primes lycée	379 328	553 829	557 093	46,9	12,2
Prime à l'internat - Collège (4)		1 218	1 685		
Prime à l'internat - Lycée (4)		14 154	20 864		
Bourse d'enseignement d'adaptation (5)	1 038			0,0	
Fonds sociaux (6)	67 900	32 571	38 440	-43,4	-56,8
Total aides directes MENJ	563 336	826 345	836 599	48,5	13,5
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 233 762	2 580 526	2 042 794	65,6	26,5

RERS 2022, DEPP, DGESCO

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

1. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.

2. À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.

3. À compter de la rentrée scolaire 2021, la bourse au mérite a été étendue aux élèves s'inscrivant dans un cursus conduisant au CAP.

4. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

5. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.

6. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

4 Montants de l'aide moyenne aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS, en euros courants

	2000-2001	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Évolution 2000/2021 (%)
Aide moyenne en collège	152,1	204,8	210,0	210,8	264,2	266,0	266,8	263,4	263,8	73,2
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	834,3	840,8	841,0	849,0	852,2	873,0	857,3	834,6	8,6
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 293,7	3 293,7	3 280,1	3 306,4	3 337,8	3 376,0	3 393,5	3 387,2	1,4
Aide moyenne en lycée	664,0	837,7	834,1	850,9	874,6	893,7	914,0	934,2	940,0	40,7
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	498,3	516,8	563,7	584,6	592,4	614,0	608,0	606,1	3,2
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 203,4	2 256,3	2 301,3	2 323,4	2 307,2	2 300,5	2 292,3	2 298,7	4,0
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-2001	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
6-10 ans		363 €	363 €	363 €	364 €	368 €	369 €	470 €	370 €	
11-14 ans	253 €	383 €	383 €	383 €	384 €	388 €	389 €	490 €	390 €	
15-18 ans		396 €	396 €	396 €	397 €	401 €	403 €	504 €	404 €	

RERS 2022, DEPP, DGESCO

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

1. Bourses + primes du MENJ, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).

2. En milliers.

En 2020-2021, près de 800 200 étudiants reçoivent au moins une aide financière (2). Ils représentent 41,0% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

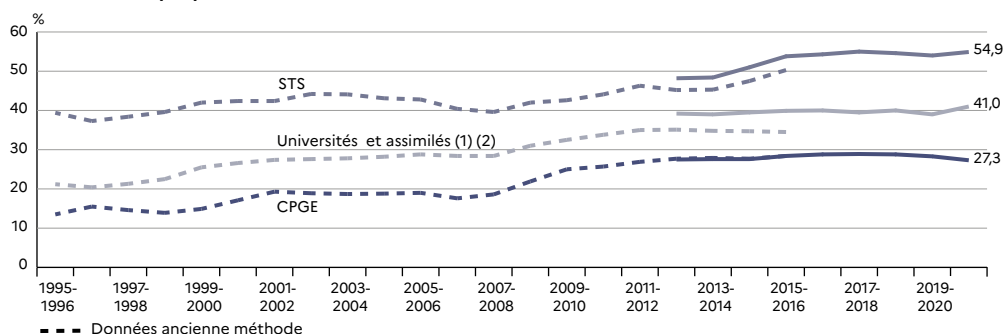
La baisse du nombre d'étudiants aidés est due au non renouvellement de l'aide spécifique Covid. Cette aide avait été mise en place après le premier confinement pour venir en aide aux étudiants dont les revenus ont été impactés par la crise (perte d'emploi, perte de stage gratifié, baisse du nombre d'heures travaillées) et pour les étudiants originaires d'outre-mer bloqués en métropole : plus de 50 000 en avaient bénéficié.

Les **bourses sur critères sociaux**, avec 749 600 étudiants bénéficiaires, représentent 94% des aides financières directes. En 2020, 65 000 étudiants ont reçu une aide ponctuelle sur l'année, dont 19 300 boursiers sur critères sociaux, et 1 160 étudiants ont bénéficié d'une allocation spécifique annuelle.

Plus de la moitié des étudiants en STS et assimilés sont boursiers (54,9%) (1). Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 27,3%. À l'université, la part des étudiants boursiers sur critères sociaux s'élève à 41,0%. La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (12,4%) et comprise entre 21% et 27% dans les autres filières (formations d'ingénieurs, grands établissements, etc.) (3). La part de boursiers diffère selon le statut de la formation. En STS publique, 58,1% des étudiants sont boursiers contre 45,5% en STS privée. En CPGE, cette part est de 29,1% dans le public contre 17,9% dans le privé.

Pour l'année universitaire 2020-2021 marquée par la crise sanitaire qui a entraîné une baisse des revenus, la part totale de boursiers connaît une augmentation de 4%, alors qu'elle avait légèrement baissé au cours des quatre années précédentes. Les effectifs de boursiers progressent à tous les échelons et particulièrement à l'échelon 7 (+14,1% sur un an). Cet échelon correspond à la bourse la plus élevée, d'une valeur de 5 679 euros annuels en 2020-2021 (4).

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).

RERS 2022, DEPR, SIES

1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère chargé de l'Enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 20.21.

Source

SIES-MESR, Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars $n + 1$), SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur. Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations. Insee, PIB

2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	681 078	691 215	696 983	712 166	717 955	749 562
dont aide au mérite			23 344	36 239	39 110	41 666	41 993	38 757	45 353
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	34,8					
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				37,9	37,7	37,4	37,7	36,8	38,4
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)	478 600	522 242	665 114	711 261	719 436	730 487	745 083	818 257	800 191
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	36,3					
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				39,5	39,2	39,3	39,5	41,9	41,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).**

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2020-2021, 19 143 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1 160 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

3 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	Part de boursiers (%)							Effectifs 2020	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2020 (%)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Université	39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0	532 594	13,2
dont : IUT	44,5	44,6	43,9	44,4	44,8	43,8	45,2	49 579	12,1
filiales ingénieurs	38,0	37,2	35,8	35,9	35,5	34,0	34,0	8 373	7,1
CPGE	27,6	28,4	28,8	28,9	28,8	28,3	27,3	22 435	6,6
dont : économiques et commerciales	25,5	26,9	27,8	28,3	28,1	27,9	27,3	5 035	8,1
littéraires	28,7	30,4	31,1	30,0	30,9	30,5	30,0	3 611	6,6
scientifiques	28,0	28,5	28,6	28,8	28,6	27,9	26,7	13 789	6,1
STS et assimilées	51,0	53,8	54,3	55,0	54,6	54,0	54,9	119 934	21,2
dont : STS Production	47,2	50,2	50,9	52,2	51,0	49,7	49,6	30 259	18,2
STS Services	53,2	56,1	56,3	57,7	56,9	56,2	57,4	89 234	22,5
Formations d'ingénieurs hors université	24,3	24,1	23,1	23,8	23,0	22,5	22,8	20 231	4,7
Écoles de commerce	14,2	14,6	13,8	13,5	12,6	12,0	12,4	17 476	3,4
Grands établissements de type universitaire	20,9	21,6	20,3	21,5	21,6	21,2	23,3	6 263	7,7
Établissements d'enseignement universitaires privés	25,0	26,3	26,4	26,9	28,3	26,8	27,4	8 918	6,4
Autres écoles	22,4	22,1	21,5	19,4	21,0	21,7	27,1	17 565	7,3
Scolarité à l'étranger (1)								4 146	
Total boursiers	37,2	37,9	37,7	37,5	37,5	36,8	38,4	749 562	12,3

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2020-2021

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel 2020-2021 (en euros)	Boursiers 2020	Boursiers 2020 (%)	Boursiers 2019	Boursiers 2019 (%)
Échelon 0	1 032	238 162	31,8	230 931	32,2
Échelon 1	1 707	105 137	14,0	102 604	14,3
Échelon 2	2 571	55 004	7,3	53 248	7,4
Échelon 3	3 292	55 578	7,4	53 504	7,5
Échelon 4	4 015	53 554	7,1	51 185	7,1
Échelon 5	4 610	97 850	13,1	93 688	13,1
Échelon 6	4 889	88 185	11,8	83 614	11,7
Échelon 7	5 679	56 092	7,5	49 181	6,9
Ensemble		749 562	100,0	717 955	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

RERS 2022, DEPP, SIES

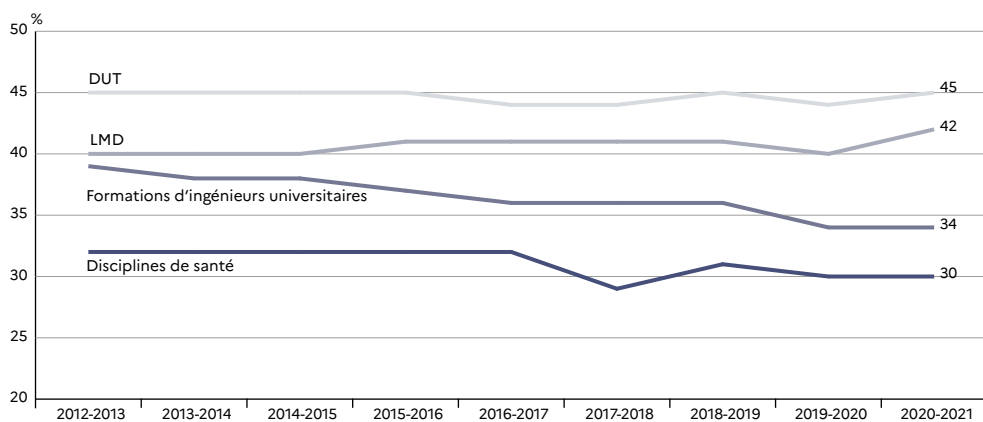
En 2020-2021, près de 532 600 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi sept étudiants boursiers sur dix. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en **cursus licence** et un quart en **cursus master**, le **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une bourse sur critères sociaux. Plus d'un étudiant sur dix inscrits à l'université est boursier sur critères sociaux aux échelons de bourse les plus élevés (échelons 5 à 7) (2).

La part de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 41,0%, en hausse de deux points par rapport à 2020-2021. Cette proportion de boursiers varie selon le niveau d'étude, elle est de 44,9% en cursus licence contre 32,2% en cursus master (3).

Des écarts importants existent selon les disciplines de licence. C'est en « Administration économique et sociale » (AES) et en « Langues » que les parts d'étudiants boursiers sont les plus importantes (respectivement 55,2 et 52,9%). À l'inverse, en « Plurisciences » (41,6%), en « Sciences fondamentales et applications » (39,6%) et dans les disciplines de santé (36,3%), les parts d'étudiants boursiers sont plus faibles.

En cursus master, deux formations accueillent au moins 40% d'étudiants boursiers : les masters « enseignement » et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES. À l'opposé, dans les disciplines de santé (« Médecine, odontologie et pharmacie») et en « Sciences fondamentales et applications », le quart des étudiants est boursier.

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).

RERS 2022, DEPR, SIES

Précisions

Proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 20.21.

2 Effectifs 2020-2021 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %

	2012 (1)	2016	2017	2018	2019	2020		
						Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT	45,4	43,9	44,4	44,8	43,8	45,2	12,1	49 579
Licence professionnelle	41,8	45,1	43,5	42,4	38,8	41,1	12,6	6 446
Formations d'ingénieurs	39,0	35,8	35,9	35,5	34,4	34,0	7,1	8 373
Masters enseignement (2)	43,0	42,1	43,1	42,4	44,7	46,2	12,6	16 798
Formations LMD disciplines générales (3)	39,8	41,1	41,0	41,2	40,3	42,5	14,3	400 738
Droit, sciences politiques	37,0	38,3	38,5	39,0	38,1	40,6	14,0	64 355
Sciences économiques, gestion (4)	34,4	37,0	36,6	37,4	37,0	38,8	14,1	39 626
AES	52,0	53,1	52,3	52,2	51,5	54,9	24,7	15 951
Arts, lettres, sciences du langage	38,2	40,6	41,3	41,7	41,9	43,4	14,4	31 917
Langues	45,3	47,8	47,7	48,9	48,9	50,7	19,8	52 509
Sciences humaines et sociales	40,5	42,0	42,3	42,5	42,0	43,6	14,0	88 087
Plurilicettes, langues, sciences humaines	43,8	41,9	41,9	43,6	41,3	41,8	15,2	3 124
Sciences fondamentales et applications	35,1	35,2	33,9	33,7	33,0	35,2	11,8	42 275
Sciences de la nature et de la vie	42,8	43,4	42,7	42,2	39,7	41,9	12,1	31 901
Plurisciences	37,6	38,3	39,6	38,1	33,2	40,7	13,9	5 982
Staps	46,7	45,6	45,0	44,9	42,6	44,5	9,7	25 011
Disciplines de santé	31,6	31,7	29,1	31,2	29,7	29,7	8,2	37 473
Plurisanté (Paces, PASS) (5)	38,7	38,7	36,3	38,3	38,3	38,7	13,1	16 390
Médecine, odontologie, pharmacie	26,2	26,4	23,9	26,0	24,0	25,1	5,8	21 083
Autres formations	30,0	29,7	31,0	31,2	27,9	31,3	9,0	13 187
Total	39,2	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0	13,2	532 594
dont formations de cursus licence	42,9	43,7	43,4	43,7	42,8	44,9	15,0	405 690
dont formations de cursus master	31,8	32,1	31,4	32,0	30,8	32,2	9,0	126 904

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Un nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place, pour les diplômes de licence et de master à partir de la rentrée 2014. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. Il existe une légère rupture statistique dans les proportions de boursiers.
2. Les données de 2012, antérieures à l'ouverture des Espé, ne sont pas exactement comparables aux années ultérieures. La grande majorité des étudiants des masters enseignement sont en effet, depuis 2013, ceux scolarisés dans les Espé.
3. Hors licences professionnelles et masters enseignement.
4. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.
5. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS ou plus rarement Pluripass). Les étudiants en LAS sont comptabilisés dans les formations LMD.

3 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus, en %

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers
Préparations au DUT	49 579	45,2		
Licence professionnelle	6 446	41,1		
Formations d'ingénieurs			8 373	34,0
Masters enseignement			16 798	46,2
Formations LMD disciplines générales (1)	328 127	45,4	72 611	32,9
Droit, sciences politiques	50 130	42,3	14 225	35,5
Sciences économiques, gestion (2)	28 389	42,8	11 237	31,3
AES	15 666	55,2	285	43,5
Arts, lettres, sciences du langage	26 345	46,7	5 572	32,5
Langues	47 243	52,9	5 266	36,9
Sciences humaines et sociales	70 837	45,9	17 250	36,2
Plurilicettes, langues, sciences humaines	1 844	43,8	1 280	39,3
Sciences fondamentales et applications	33 773	39,6	8 502	24,5
Sciences de la nature et de la vie	25 045	45,5	6 856	32,6
Plurisciences	5 684	41,6	298	28,4
Staps	23 171	45,0	1 840	39,0
Total disciplines de santé	17 447	36,3	20 026	25,6
Plurisanté (Paces, PASS) (3)	16 390	38,7		
Médecine, odontologie, pharmacie	1 057	18,5	20 026	25,6
Autres formations (4)			13 187	26,5
Total	405 690	44,9	126 904	32,2

► Champ : France métropolitaine + DROM.

RERS 2022, DEPP, SIES

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.
2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.
3. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS ou plus rarement Pluripass). Les étudiants en LAS sont comptabilisés dans les formations LMD.
4. Regroupe les formations de cursus licence et master.

En 2019, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** atteint 53,4 milliards d'euros (Md€), en hausse de 1,5 Md€ par rapport à 2018 (1). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a progressé de 1,6% entre 2018 et 2019, dont +2,2% pour les entreprises et +0,5% pour les administrations. Les entreprises réalisent 66% de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures de l'exécution et du financement de la R&D se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la R&D. Il s'élève à 2,19% en 2019, dont 1,44% pour les entreprises et 0,75% pour les administrations (2).

En 2019, la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)** s'élève à 57,7 Md€, dont 35,6 Md€ pour les entreprises et 22,1 Md€ pour les administrations. La contribution des entreprises au financement de la R&D s'est nettement accrue et a dépassé celle des administrations depuis 1995, tout comme le ratio DNRDE/PIB qui dépasse le ratio DNRA/PIB depuis cette date (3). L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,37%, dont 1,46% pour les entreprises et 0,91% pour les administrations. La part des entreprises dans la DNRD est de 62% en 2019.

En 2019, la R&D mobilise en France 461 900 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 1,9% par rapport à 2018. Les chercheurs occupent un peu plus des deux tiers des emplois de R&D (66% au sein des administrations et 69% dans les entreprises).

Précisions

Entreprises – Enquête réalisée auprès d'environ 11 400 entreprises et centres techniques de recherche en France. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations – Enquête réalisée auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU) et centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

ETP (équivalent temps plein recherche) – Les effectifs mesurés en ETP correspondent à de l'emploi (en ETP) travaillé dans l'activité de R&D sur une année, soit « ETPT recherche ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information du SIES* : 21.13; 21.01; 20.01.
- *Notes Flash du SIES* : 21.06; 20.15; 20.05.
- *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*, n°14, SIES-MESRI, avril 2021.

1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros courants (M€)

	1978	1999	2010	2013	2014 (1)	2015 (1)	2016	2017	2018	2019 (2)	Évolution (%) (3)
DNRD	5 897	29 885	44 841	49 377	52 283	52 607	53 004	54 101	56 407	57 702	1,0
DNRD par les administrations (4)	3 459	13 267	19 172	20 252	20 765	20 991	20 675	21 016	21 546	22 089	1,2
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	29 126	31 517	31 616	32 329	33 085	34 861	35 613	0,9
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	57,2	59,0	60,3	60,1	61,0	61,2	61,8	61,7	
DIRD	5 743	29 529	43 469	47 362	48 927	48 959	49 651	50 514	51 914	53 428	1,6
DIRD par les administrations (4)	2 313	10 873	16 014	16 772	17 794	17 295	17 325	17 494	17 891	18 207	0,5
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	30 590	31 133	31 665	32 326	33 019	34 023	35 220	2,2
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,6	63,6	64,7	65,1	65,4	65,5	65,9	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,24	2,28	2,23	2,22	2,20	2,20	2,19	

► Champ : France entière.

1. Changement méthodologique.

2. Résultats semi-définitifs.

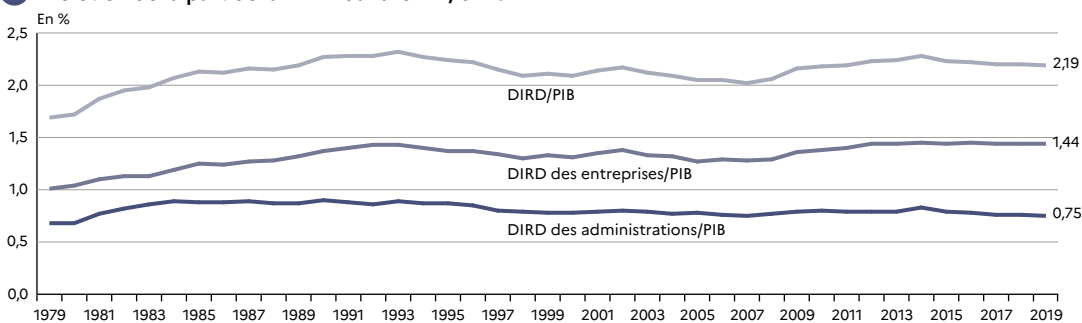
3. Évolution entre 2018 et 2019 (en volume, en %).

4. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

RERS 2022, DEPP, SIES

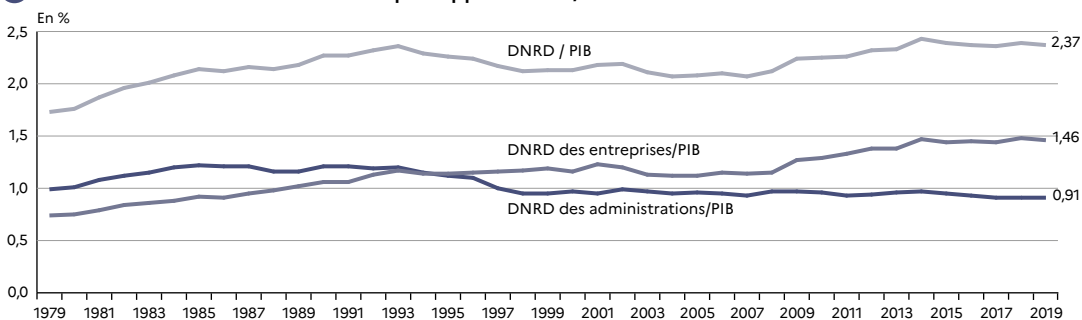
2 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB, en %



► Champ : France entière.

RERS 2022, DEPP, SIES

3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB, en %



► Champ : France entière.

RERS 2022, DEPP, SIES

4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental, en ETP

	1993	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (3)	2019 (%)	Évolution (%) (4)
Personnel total de R&D	293 272	397 756	416 687	423 903	426 428	432 245	442 222	453 387	461 891	100	1,9
dont chercheurs (1)	142 772	243 533	265 466	271 772	279 470	285 488	296 324	305 439	313 374	68	2,6
Personnel total de R&D en entreprise (2)	164 384	235 588	249 991	248 145	251 915	255 805	265 701	276 547	283 545	100	2,5
dont chercheurs en entreprise	66 455	143 828	161 460	161 744	166 814	170 571	180 642	189 012	195 503	69	3,4
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	166 696	175 758	174 514	176 440	176 521	176 840	178 346	100	0,9
dont chercheurs des administrations (1)	76 317	99 705	104 006	110 029	112 656	114 916	115 682	116 427	117 870	66	1,2

► Champ : France entière.

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.

2. Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

3. Résultats semi-définitifs.

4. Évolution entre 2018 et 2019.

RERS 2022, DEPP, SIES